DELIBERATION Nº 96/02-11 - CLASSE DE MER ANNEE SCOLAIRE 1995/1996 : du 2 au 14 Mai 1996

Monsieur SQUILLACE, rapporteur, propose l'examen de l'organisation de deux classes de mer.

En accord avec Monsieur l'Inspecteur Départemental de l'Éducation Nationale, le séjour suivant est prévu :

- du 2 au 14 Mai 1996,
- nombre de classes : 2 de CE2
- nombre d'enfants : 58
- écoles primaires Jacques Prévert et Pierre Loti
- enseignants participant : Mesdames KORNBRUST et BOERG
- lieu d'accueil : centre nautique de Moulin Mer 29460 LOGONNA-DAOULAS

Les modalités d'organisation de cette classe sont conformes aux circulaires ministérielles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'organisation de ces classes de mer dont le prix du séjour s'élève à 3 296, 53 F par élève,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de séjour et à payer les acomptes prévus par celle-ci,
- de fixer la participation des familles suivant le tableau ci-après,
- de rappeler que pour les familles envoyant la même année deux enfants en classe de découverte, une réduction de 10 % sera accordée sur le montant de la participation familiale payée par enfant,
- de rappeler que les seules situations prises en compte pour le calcul de la participation seront celles afférentes à l'année 1994,
- de fixer l'indemnité du personnel enseignant et de service accompagnant selon les termes de l'arrêté du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation du 6 Mai 1985,
- de rappeler que l'inscription des dépenses de ces classes de mer sera prévue au budget primitif 1996, imputation M14 641-18, 6042-18, 6247-18, 6288-18.

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL ressources de l'année 1994 déduction faite des 10 et 20 %, divisées par 12, divisées par nombre de parts fiscales	LUDRES	% coût total du séjour	EXTERIBLES	% coût total du séjour
moins de 1 143 F	429, 00	13 %	2 077, 00	63 %
de 1 143 à 1 474 F	527, 00	16 %	2 176, 00	66 %
de 1 475 à 1 799 F	626, 00	19 %	2 275, 00	69 %
de 1 800 à 2 125 F	725, 00	22 %	2 374, 00	72 %
de 2 126 à 2 452 F	824, 00	25 %	2 472, 00	75 %
de 2 453 à 2 780 F	923, 00	28 %	2 571, 00	78 %
de 2 781 à 3 140 F	1 022, 00	31 %	2 670, 00	81 %
de 3 141 à 3 435 F	1 121, 00	34 %	2 769, 00	84 %
de 3 436 à 3 760 F	1 220, 00	37 %	2 868, 00	87 %
de 3 761 à 4 088 F	1 319, 00	40 %	2 967, 00	90 %
4 089 F et plus	1 418, 00	43 %	3 066, 00	93 %